

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE Du Mercredi 25 février 2009 à Lombers

L'an deux mil neuf et le Mercredi 25 février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni à LOMBERS, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, Chantal BONNAFE, Serge BOURREL, Jean ZANINI, Hervé BOULADE, Jean-Paul CAYZAC, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Jérôme FABRIES, Michel LALBAT, Francis GORSSE, Jean Claude MADAULE, Guy CHAPPERT, Hubert BERNARD, Serge MODOLO, Françoise BARDOU, Jean Claude BARRAU, Jacky SEGUIER, Michel DURAND, Jean Pierre RESSEYER, Pierre CALVIGNAC, Nathalie FABRE, Jean Luc CANTALOUBE, Maxime SOULET, Serge CHANAUD, Jean DENEUVE, Régis AMIEL, Sylvain VALERO, Maurice ROUQUIER, Bernard TROUILHET, Rolland ALGANS.

Excusés : Messieurs Henri VIAULES et Jean-Pierre GOS

Secrétaire de Séance : Monsieur Robert ROUMEGOUX.

Participaient également à la séance :

Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur Général des Services;

La séance a été précédée d'une présentation par le cabinet CITADIA du diagnostic stratégique préalable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois.

Les procès verbaux des séances des 29 septembre et 30 octobre 2008 sont adoptés à l'unanimité.

En vertu de l'article L 5 211-10 du CGCT, Monsieur le Président communique à l'assemblée délibérante les présentes décisions prises en Bureau, les lundi 26 janvier et 2 février 2009, par délégation.

Objet de la décision : Réalisation d'un emprunt de 400 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations prêt, dans le cadre du plan de financement des collectivités locales pour des opérations d'investissement prévues au budget 2008

La communauté de Communes a lancé le 14 janvier 2009 une consultation afin de mobiliser un emprunt de 400 000 € réparti comme suit :

- centre de ressources intercommunales : 260 000 €
- Médiathèque Intercommunale : 140 000 €

A l'issue de cette consultation le bureau a décidé de retenir la proposition de la Caisse des dépôts et consignations et de mandater Monsieur le Président pour signer le contrat correspondant à cet emprunt présentant les caractéristiques suivantes :

Montant : 400 000 €

Objet : réalisation d'un centre de ressources et la création d'un Médiathèque Intercommunaux

Taux d'intérêt actuariel annuel : 4.42%

Durée : 15 ans

Echéances : constantes annuelles

Objet de la décision : Choix d'un prestataire pour l'assistance au maître d'ouvrage pour l'intégration d'une démarche de développement durable dans la conception et la réalisation du projet de centre de ressources intercommunal

Monsieur le Président rappelle qu'une mise en concurrence a été lancée selon la procédure adaptée prévue par l'article 28 du Code des Marchés Publics pour l'assistance au maître d'ouvrage pour l'intégration d'une démarche de développement durable dans la conception et la réalisation de l'opération N° 40 "centre de ressources intercommunal" inscrite au budget primitif.

Cette mission se décompose de la façon suivante :

Phase 1 : sensibilisation, formation et information

Phase 2 : définition, hiérarchisation et intégration des objectifs dans le programme

Phase 3 : conception, mise au point et optimisation du projet

Phase 4 : travaux - chantier

Phase 5 : réception et mise en exploitation

Phase 6 : suivi, évaluation

5 offres ont été reçues elles émanent de :

1-Philippe Tournier Consultant - 31460 CARAMAN

2- INDDIGO - 31100 TOULOUSE

3- QUALICONSULT - 31170 TOURNEFEUILLE

4- Bureau VERITAS - 31047 TOULOUSE

5- Paziaud Ingénierie Ecoénergique - 94046 CRETEIL

Compte tenu de ces éléments, il ressort que deux offres sont techniquement supérieures, il s'agit de celles d'INDDIGO et de QUALICONSULT qui ont été invités à présenter leur proposition au bureau.

A l'issu du jury le Bureau a décidé de retenir l'offre du cabinet INDDIGO pour un montant de 26 784 € HT

Objet de la décision : Choix d'un prestataire pour l'assistance au maître d'ouvrage pour l'intégration d'une démarche de développement durable dans la conception et la réalisation du projet de médiathèque et cyber base intercommunale.

Monsieur le Président rappelle qu'une mise en concurrence a été lancée selon la procédure adaptée prévue par l'article 28 du Code des Marchés Publics pour l'assistance au maître d'ouvrage pour l'intégration d'une démarche de développement durable dans la conception et la réalisation de l'opération N° 67 "médiathèque intercommunale" inscrite au budget primitif.

Cette mission se décompose de la façon suivante :

Phase 1 : sensibilisation, formation et information

Phase 2 : définition, hiérarchisation et intégration des objectifs dans le programme

Phase 3 : conception, mise au point et optimisation du projet

Phase 4 : travaux - chantier

Phase 5 : réception et mise en exploitation

Phase 6 : suivi, évaluation

5 offres ont été reçues elles émanent de :

1-Philippe Tournier Consultant - 31460 CARAMAN

2- INDDIGO - 31100 TOULOUSE

3- QUALICONSULT - 31170 TOURNEFEUILLE

4- Bureau VERITAS - 31047 TOULOUSE

5- Paziaud Ingénierie Ecoénergique - 94046 CRETEIL

Compte tenu de ces éléments, il ressort que deux offres sont techniquement supérieures, il s'agit de celles d'INDDIGO et de QUALICONSULT qui ont été invités à présenter leur proposition au bureau.

A l'issu du jury le Bureau a décidé de retenir l'offre du cabinet INDDIGO pour un montant de 15 066 € HT

Actions associatives d'intérêt communautaire

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté qu'au regard de l'article 3-3-4 de ses statuts la CCR est compétente pour soutenir les "projets associatifs d'intérêt communautaire"

Il précise que l'accompagnement de ces projets associatifs arrive à son terme avec la fin des conventions triennales 2006-2008. L'évaluation des interventions de la CCR sur la période a démontré les difficultés à développer des partenariats associatifs, avec un dispositif souvent résumé à un guichet pour l'obtention des subventions. Par ailleurs, la faiblesse de l'enveloppe dégagée par la CCR (5 000 € annuels), au regard des critères d'éligibilité, renforçait encore la difficulté de maintenir à terme ce dispositif au regard des demandes à venir.

Au regard de cette évaluation et compte tenu de la faiblesse des moyens disponibles, il est proposé de réorienter ce dispositif en faveur de "L'évènementiel associatif d'intérêt communautaire".

Dans le cadre de l'enveloppe actuelle, l'intervention en faveur des évènements associatifs d'intérêt communautaire serait limitée au financement d'évènements organisés par les associations dont l'importance présente un intérêt communautaire au regard des retombées attendues pour la CCR en terme d'image et de notoriété.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité et décide de mandater le groupe de travail en charge de ces questions afin de préparer les conventions organisant les contreparties attendues en terme de communication

Assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable Projet de Centre de Ressources : demande de subvention ADEME REGION

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que l'agenda 21 du Réalmontais (proposition 21) prévoit la réalisation de projets ou d'actions pilotes en matière de qualité environnementale et paysagère. Cette proposition s'inscrit dans la volonté de la CCR d'expérimenter des pratiques innovantes destinées à capitaliser de l'expérience sur le territoire.

Au regard des enjeux techniques et financiers importants liés à la réalisation du projet de centre de ressources intercommunal, monsieur le Président indique que la CCR a sollicité l'intervention d'une assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable. Cette prestation, assurée par le cabinet INDIGO, s'élève, pour cette opération à 26 784 €HT.

Au regard des moyens dont dispose la CCR, il est proposé d'atténuer l'impact financier en sollicitant l'aide de l'ADEME, de la Région et du Département dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

Centre de ressources			
AMO Développement Durable		Ht	26 784 €
PRELUDE	ADEME	50,00%	13 392 €
Fonds d'Aide à décision	CG 81	21,37%	5 724 €
CCR		28,63%	7 668 €
	total	100%	26 784 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de mandater Monsieur le Président afin de solliciter auprès des partenaires financiers les financements correspondants pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable.

Projet de Centre de Ressources : demande de subvention ADEME REGION pour simulation thermique dynamique

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que l'agenda 21 du Réalmontais (proposition 21) prévoit la réalisation de projets ou d'actions pilotes en matière de qualité environnementale et paysagère. Cette proposition s'inscrit dans la volonté de la CCR d'expérimenter des pratiques innovantes destinées à capitaliser de l'expérience sur le territoire.

Au regard des enjeux techniques et financiers importants liés à la réalisation du projet de centre de ressources intercommunal, monsieur le Président indique que la CCR a sollicité l'intervention d'une assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable. Cette intervention doit être complétée par la réalisation d'une simulation thermique dynamique. Cette dernière s'élevant à 8 320 €HT.

Au regard des moyens dont dispose la CCR, il est proposé d'atténuer l'impact financier de cette simulation thermique dynamique en sollicitant l'aide de l'ADEME, de la Région et du Département dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

Centre de ressources			
simulation thermique dynamique		Ht	8 320 €
PRELUDDE	ADEME	50,00%	4 160 €
Fonds d'Aide à décision	CG 81	21,37%	1 778 €
CCR		28,63%	2 382 €
	total	100%	8 320 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de mandater Monsieur le Président afin de solliciter auprès des partenaires financiers les financements correspondants pour la simulation thermique dynamique.

Projet de Médiathèque : demande de subvention ADEME REGION pour simulation thermique dynamique

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que l'agenda 21 du Réalmontais (proposition 21) prévoit la réalisation de projets ou d'actions pilotes en matière de qualité environnementale et paysagère. Cette proposition s'inscrit dans la volonté de la CCR d'expérimenter des pratiques innovantes destinées à capitaliser de l'expérience sur le territoire.

Au regard des enjeux techniques et financiers importants liés à la réalisation du projet de médiathèque intercommunale, monsieur le Président indique que la CCR a sollicité l'intervention d'une assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable. Cette intervention doit être complétée par la réalisation d'une simulation thermique dynamique. Cette dernière s'élevant à 4 680 €HT.

Au regard des moyens dont dispose la CCR, il est proposé d'atténuer l'impact financier de cette simulation thermique dynamique en sollicitant l'aide de l'ADEME, de la Région et du Département dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

Médiathèque intercommunale			
simulation thermique dynamique		Ht	4 680 €
PRELUDDE	ADEME	50,00%	2 340 €
Fonds d'Aide à décision	CG 81	30,39%	1 422 €
CCR		19,61%	918 €
	total	100%	4 680 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de mandater Monsieur le Président afin de solliciter auprès des partenaires financiers les financements correspondants pour la simulation thermique dynamique.

Assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable Projet de Médiathèque : demande de subvention ADEME REGION

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que l'agenda 21 du Réalmontais (proposition 21) prévoit la réalisation de projets ou d'actions pilotes en matière de qualité environnementale et paysagère. Cette proposition s'inscrit dans la volonté de la CCR d'expérimenter des pratiques innovantes destinées à capitaliser de l'expérience sur le territoire.

Au regard des enjeux techniques et financiers importants liés à la réalisation du projet de médiathèque intercommunale, monsieur le Président indique que la CCR a sollicité l'intervention d'une assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable. Cette prestation, assurée par le cabinet INDIGO, s'élève, pour cette opération à 15 066 €HT.

Au regard des moyens dont dispose la CCR, il est proposé d'atténuer l'impact financier en sollicitant l'aide de l'ADEME, de la Région et du Département dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

Médiathèque intercommunale			
AMO Développement Durable		Ht	15 066 €
PRELUDDE	ADEME	50,00%	7 533 €
Fonds d'Aide à décision	CG 81	30,39%	4 579 €
CCR		19,61%	2 954 €
	total	100%	15 066 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de mandater Monsieur le Président afin de solliciter auprès des partenaires financiers les financements correspondants pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable.

Projet de Centre de ressources : demande de subvention auprès du Conseil Général pour une étude préalable "Développement durable"

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que l'agenda 21 du Réalmontais (proposition 21) prévoit la réalisation de projets ou d'actions pilotes en matière de qualité environnementale et paysagère. Cette proposition s'inscrit dans la volonté de la CCR d'expérimenter des pratiques innovantes destinées à capitaliser de l'expérience sur le territoire.

Au regard des enjeux techniques et financiers importants liés aux impacts environnementaux sur le futur projet de centre de ressources intercommunal, monsieur le Président indique que la CCR a besoin d'une aide à la décision préalablement à la réalisation de cet important projet et propose conformément aux préconisations de son projet d'agenda 21 réaliser une étude "Développement durable".

Cette prestation, assurée par le cabinet INDIGO, s'élève, pour cette opération à 35 104 €HT.

Au regard des moyens dont dispose la CCR, il est proposé d'atténuer l'impact financier de cette étude préalable en sollicitant l'aide de l'ADEME, de la Région et du Département dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

étude préalable Centre de ressources		Ht	35 104,00 €
PRELUDDE	ADEME	50%	17 552,00
Fonds d'Aide à décision (FDT Axe 1 et 2 mesures 3 et 2)	CG 81	21%	7 500,00
CCR		29%	10 052,00 €
	total	100%	35 104,00

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de mandater Monsieur le Président afin de solliciter auprès du Conseil général du Tarn les financements correspondants au titre de cette étude préalable développement durable.

Projet de Médiathèque Intercommunale : demande de subvention auprès du Conseil Général pour une étude préalable "Développement durable"

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que l'agenda 21 du Réalmontais (proposition 21) prévoit la réalisation de projets ou d'actions pilotes en matière de qualité environnementale et paysagère. Cette proposition s'inscrit dans la volonté de la CCR d'expérimenter des pratiques innovantes destinées à capitaliser de l'expérience sur le territoire.

Au regard des enjeux techniques et financiers importants liés aux impacts environnementaux sur le futur projet de Médiathèque intercommunale, monsieur le Président indique que la CCR a besoin d'une aide à la décision préalablement à la réalisation de cet important projet et propose conformément aux préconisations de son projet d'agenda 21 réaliser une étude "Développement durable".

Cette prestation, assurée par le cabinet INDIGO, s'élève, pour cette opération à 19 746 €HT .

Au regard des moyens dont dispose la CCR, il est proposé d'atténuer l'impact financier de cette étude préalable en sollicitant l'aide de l'ADEME, de la Région et du Département dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

étude préalable Médiathèque intercommunale			
		Ht	19 746,00 €
PRELUDE	ADEME	50%	9 873,00
Fonds d'Aide à décision (FDT Axe 1 et 2 mesures 3 et 2)	CG 81	30%	6 000,00 €
CCR		20%	3 873,00 €
	total	100%	19 746,00

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de mandater Monsieur le Président afin de solliciter auprès du Conseil général du Tarn les financements correspondants au titre de cette étude préalable développement durable.

Régime indemnitaire du poste d'adjoint animation

A compter du 1^{er} mars 2009, et compte tenu de la technicité liée aux fonctions occupées, il est proposé d'arrêter comme suit le régime indemnitaire lié au poste d'adjoint d'animation occupé par Monsieur Jean Pierre TOUILLEZ :

attribution de l'indemnité d'administration et de technicité selon le barème suivant :

montant de référence annuel concernant le cadre d'emploi des Adjoints d'animation 2^{me} classe auquel il sera appliqué un coefficient multiplicateur d'ajustement de 2.96 et calculé au prorata du nombre d'heures travaillées (24/35^{eme}) avec versement par douzièmes.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient cette proposition à l'unanimité.

Régime indemnitaire du poste d'adjoint administratif

A compter du 1^{er} mars 2009, et compte tenu de la technicité liée aux fonctions occupées, il est proposé d'arrêter comme suit le régime indemnitaire lié au poste d'adjoint administratif occupé par Madame Céline JOSSET :

attribution de l'indemnité d'administration et de technicité selon le barème suivant

montant de référence annuel concernant le cadre d'emploi des Adjoints Administratifs 2^{me} classe auquel il sera appliqué un coefficient multiplicateur d'ajustement de 4.3 avec versement par douzièmes.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient cette proposition à l'unanimité.

Prise en charge de dépenses d'investissement

Compte tenu de leurs caractéristiques, il est proposé au Conseil de Communauté de prendre en charge les dépenses suivantes sur la section d'investissement :

Fournisseur	Objet	Prix TTC	Imputation
AEI Réalmont	Diagnostic « amiante plomb elec et état des risques naturels »	484.38	Opération 40 21318 : 278 euros
			Opération 67 21318 : 156.38 euros

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient cette proposition à l'unanimité.

Convention Trifyl

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le syndicat Trifyl s'est substitué à la CCR dans la gestion du contrat éco emballage et assure la coordination des actions de communication conduites par la CCR dans le domaine de la Collecte sélective.

Il propose de le mandater afin de signer la convention organisant la gestion du contrat départemental entre Trifyl et éco emballage jusqu'au 31 décembre 2010,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de mandater Monsieur le Président afin de signer la convention

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.